



### C.R. de la réunion du MCCI du 14 Octobre

Présent : M. Ali JABERT (Président MCCI)  
M. Bernard LAMBERT (président Fédération Ivoirienne de Moto)  
+ Membres habituel du MCCI & quelques nouvelles têtes

A la demande du MCCI, M. Lambert est venu présenter et exposer la situation actuelle de la Fédération Ivoirienne de Motocyclisme, à savoir:

- Les démarches en vue de créer cette fédération ont été initiées en 2000.
- Son officialisation par décret publié au J.O à eu lieu en 2002.
- La fédération compte à ce jour 17 clubs (2 de moto ; 15 de mobylettes)
- Le MCCI a été affilié à la fédé. par son ancien président qui a acquitté la cotisation.
- Chaque club aura un représentant au sein de la fédération.

Il a ensuite été expliqué le rôle de la fédération pour un club comme le MCCI :

- Être l'interface entre le club et le ministère notamment sur le plan administratif
- fournir les licences
- proposer des assurances pour les courses
- apporter un appui technique lors de l'organisation des compétitions ( autorisation, service de sécurité et de santé, ...).
- apporter un appui financier ( dans la mesure des moyens disponibles) avec en particulier le partage de sponsors déjà acquis par la Fede.

A ce propos un appel a été lancé par M. Lambert pour que le MCCI participe à la prochaine manifestation de la semaine de BASSAM ( début Décembre) afin qu'une épreuve de moto soit programmée en complément de l'épreuve de course de mobylette. Des sponsors sont déjà acquis et une couverture médiatique large est prévue ( avec notamment la présence de TV5)

Par ailleurs, M. Lambert a remis à M. Jabert un exemplaire du règlement de la fede et un exemplaire du règlement du championnat (seront prochainement publiés sur ce site).

Il est à noter que la Fede œuvre actuellement pour être reconnue par la F. I. M.

La Fede rappelle aussi qu'il lui faut un délai administratif de deux mois minimum entre la date de dépôt des courses et la course réelle.

Enfin, il est rappelé que, selon les assurances de la Fédé, les courses d'enduro sur piste ouverte ne sont accessibles qu'à des véhicules avec C.G et des pilotes avec permis. Par contre une couverture peut être assurée pour tout le monde lorsque les courses sont organisées dans des plantations privées ou sur circuit privé.

**COMPTE TENU DE TOUT CES ELEMENTS LE PRESIDENT DU MCCI DEMANDE LA PRESENCE EFFECTIVE DE TOUS LES MEMBRES LORS DE LA PROCHAINE REUNION DU MARDI 21/10/03.**